

Le 26.06.2014,

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 23 JUIN 2014 A 18h30

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Le Conseil communautaire,

- Prend connaissance de l'intervention de Mme la Sous-Préfète sur la mutualisation des services
- Prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de ses délégations,
- Fixe les modalités de recrutement d'agents non titulaires suite à un accroissement temporaire d'activité, un accroissement saisonnier d'activité et un remplacement de fonctionnaires momentanément indisponibles : Monsieur le Président sera chargé de la constatation des besoins, de la création des emplois non prévus dans la délibération annuelle, de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats, selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- Décide la création de trois emplois saisonniers d'animateurs à temps complet sur la période du 30 juin au 22 août et d'un emploi d'agent de restauration et ménage à temps non complet sur la période du 7 juillet au 23 août pour assurer l'accueil de loisirs sur le site des Allues.
- Décide la création d'un emploi permanent de responsable de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2014 avec pour mission principale de coordonner l'accueil périscolaire multi-sites et de superviser la mise en place des temps d'activité périscolaires liés à la réforme des rythmes scolaires.
- Informe sur la procédure administrative permettant d'assurer le recrutement des animateurs périscolaires nécessaires à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée.
- Reporte le protocole d'accord avec le syndicat
- Approuve le remboursement aux élus non bénéficiaires d'une indemnité de fonction, de leurs frais de déplacement pour participer aux réunions du conseil, du bureau et des commissions dont ils sont membres, organisées par la Communauté de communes lorsqu'elles se déroulent hors de leur commune, le remboursement s'effectuant alors sur les bases forfaitaires applicables aux fonctionnaires soit actuellement de 0,25€ à 0,35€/km suivant la puissance fiscale du véhicule.



- Approuve les rapports d'activité des services et du service de collecte et traitement des déchets de l'année 2013. Ces rapports sont disponibles sur le site internet de la Communauté de communes.
- Valide la création d'un service de transport scolaire et d'un budget annexe relatif à ce service, permettant la récupération de la TVA sur les circuits spéciaux scolaires. Pour la rentrée 2014, le budget annexe voté en hors taxes, en dépense et en recette, est de 417 861 € H.T.
- Adopte une décision modificative n°1 au budget primitif.
- A l'unanimité, adopte la répartition du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales suivante, sur la base du régime « dérogatoire libre, pour l'année 2014 :
 - Prélèvement de la somme de 1 577 000 euros sur la Communauté de communes,
 - Prélèvement de la somme de 243 244 euros sur les 10 communes.
- Accorde une autorisation permanente au trésorier, pour la durée du mandat, pour engager des poursuites pour tous les titres de recettes, quelle que soit la nature des créances ou des poursuites et notamment, d'émettre les oppositions à tiers détenteur (OTD) qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par la Communauté de communes
- Adopte des modifications sur le règlement intérieur des établissements d'accueil des jeunes enfants. Un seul règlement est désormais applicable aux 7 établissements intercommunaux.
- Approuve la transformation de la micro-crèche de Brides-les-Bains en Etablissement multi-accueil portant le nombre de place d'accueil à l'année de 10 à 15, afin de répondre à la forte demande de place en crèche.
- Prend connaissance d'une étude sur le transport de proximité, faite par une personne en stage, sur ce thème à la Communauté de communes.

Le prochain Conseil communautaire est fixé au lundi 28 juillet à 18h30,

salle des Tilleuls à Bozel.